



Honoraires transactions

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur

Nos honoraires correspondent à un pourcentage sur le prix estimé de la valeur du bien

Entre 0 et 50 000 € : 9 % TTC avec un minimum de 4 500 € TTC

Entre 50 001 et 100 000 € : 8 % TTC

Entre 100 001 et 150 000 € : 7 % TTC

Au-delà de 150 001 € : 5 % TTC

Terrain : 10 % TTC de sa valeur

BAREMES GESTION LOCATIVE

Honoraires locations :

10 €/m² Visites, constitution dossier, rédaction bail
3 €/m² Etat des lieux

Honoraires de gestion :

7 % TTC sur loyers quittancés

Garantie des loyers impayés (sans franchise) + détérioration immobilière :

2,5 % TTC des loyers quittancés

VISAL (Visa pour le logement et l'emploi) Garantie des loyers impayés :

Gratuit

Honoraires gestion en saisonnier, charge propriétaire.

18 % TTC du montant du séjour

